

Pouvoir d'emprunt

la fin de l'année financière 1983-1984. Nous n'aurions jamais dû être saisis de ce projet de loi, compte tenu du discours que le ministre des Finances a fait ce matin. Il ne nous a absolument pas donné les détails que nous avait promis son prédécesseur. Même s'il a été, en définitive, le ministre des Finances le plus incompétent du dernier quart de siècle, le vice-premier ministre (M. MacEachen) respectait au moins les obligations de tout ministre des Finances et, lorsqu'il demandait un pouvoir d'emprunt, il nous donnait des prévisions détaillées sur les recettes, les besoins de trésorerie et les dépenses du gouvernement. Mais pas cette fois-ci.

● (1600)

J'ai les notes dont s'est inspiré le ministre pour son intervention de 45 minutes, ce matin; de 45 minutes, oui, parce qu'elle était pleine de digressions politiques. Mais pas de renseignements concrets sur la raison de cet énorme programme d'emprunt. L'intérêt sur la dette publique atteint maintenant 140 milliards de dollars, ou plus, et constitue le poste le plus élevé de n'importe quel budget jamais présenté par un ministre. Il y a quelques années, c'était la Défense nationale qui avait le budget le plus élevé, suivie du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Ce dernier ministère était responsable de la sécurité de la vieillesse, des allocations familiales, des services hospitaliers et de diagnostic et des soins médicaux. Aujourd'hui, même cet immense programme de services sociaux est dépassé par le service de la dette publique. Comme mon collègue de Mississauga-Sud l'a dit, les Canadiens peuvent épargner beaucoup, et on a fait grand état du fait que la majeure partie de cet emprunt viendrait du Canada, ce qui représentera une économie pour le contribuable canadien, particuliers et sociétés; pourtant, l'emprunt dépassera la capacité d'épargne, à notre niveau actuel d'activité économique. Par conséquent, et c'est ce que disent le projet de loi et la déclaration du ministre, le gouvernement pourra être contraint d'aller à l'étranger pour réunir une partie des fonds nécessaires. Nous empruntons donc pour payer l'intérêt sur notre dette. C'est la voie la plus courte et la plus directe vers la faillite. Que penserait-on d'un particulier ou d'une société qui irait régulièrement emprunter de l'argent? Je ne parle pas de \$100 ni même de \$1,000 mais je parle de centaines de millions de dollars. Qu'arriverait-il? Se rend-on compte que nous allons emprunter 19,000 millions de dollars. Pendant combien de temps. De toute façon, qu'est-ce que c'est qu'un million de dollars?

Si quelqu'un avait un million de dollars et disait à sa femme: «Je te donne un million de dollars à condition que tu dépenses \$1,000 chaque jour, lorsque tu auras tout dépensé, tu reviendras me voir»; combien de temps pensez-vous qu'elle serait partie? Elle serait partie pendant deux ans et neuf mois. Voilà ce que c'est un million de dollars. En billets de un dollar, cela représente une pile haute comme un immeuble de 38 étages. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'une somme de 19 milliards de dollars qui représente par conséquent 19,000 paquets de billets ayant chacun la hauteur d'un édifice de 38 étages. L'Amérique du Nord n'en a pas autant.

Voilà ce que représente une somme de 19 milliards. Ce n'est pas ce qu'il va falloir pour le déficit. Le Canada va devoir amortir le choc d'un déficit d'environ 26 milliards de dollars, soit une hausse de 33.33 p. 100.

Le Canada est dans le pétrin surtout à cause de l'incurie financière et monétaire, à cause de l'incompétence crasse dont fait montre ce ministère depuis plusieurs années. L'économie canadienne qui était relativement saine a été anéantie, elle a été saignée à blanc en 1980 par le Programme énergétique national et par l'abominable budget du 12 novembre 1981; le budget du 28 juin ou plutôt du 24 juin 1982, je crois, n'a fait qu'aggraver la situation.

Le gouvernement a alors décidé de changer de pilote. Le ministre nous a demandé ce matin d'adopter rapidement le bill C-139. Mon collègue le député de Mississauga-Sud a parlé des terribles meurtrissures que les propositions budgétaires qui restent ont infligé à l'économie canadienne. Certaines propositions ont été abandonnées, celles qui présentaient plus d'inconvénients que d'avantages sur le plan électoral, mais le gouvernement s'entête à centraliser de plus en plus les programmes. Les rentes d'étalement du revenu ont été remplacées par l'étalement sur les années suivantes et l'argent doit être payé à la Couronne et réclamer ensuite; il ne sert pas à alimenter un REER ni un contrat de rente; par conséquent, le secteur privé ne peut pas l'investir. Non, c'est le gouvernement qui touche cet argent. Voilà jusqu'où il va!

Il y a ensuite l'impôt de 12.5 p. 100 sur les dividendes des petites entreprises. L'ancien secrétaire parlementaire aura l'occasion de parler. Il peut bien marmonner tout ce qu'il veut dans sa barbe ou dans sa moustache, je serai heureux de l'entendre parler. Avant qu'il ne parle, je voudrais qu'il lise un article de Dominique Clift sur la situation économique, paru ce matin à la page 5 ou 7 du *Globe and Mail*. Je sais qu'il lit le *Globe and Mail*. Il peut lire Dominique Clift, écrivain connu, et il verra l'analogie qui existe entre la situation financière ou autre de la province de Québec et celle du gouvernement du Canada, ce formidable État-Providence qui est de plus en plus centralisateur—État-Tuteur. Ce sont eux les principaux responsables et ils ne s'en cachent pas. Le PEN et la législation fiscale s'inscrivent dans cette perspective.

● (1610)

L'été dernier, des hauts fonctionnaires du ministère ont étudié le fondement des propositions. Il s'agissait purement et simplement de reprendre des restes du rapport Carter qu'on aurait mieux fait d'oublier. Le ministre des Finances de l'époque ignorait totalement la portée de ces propositions et il s'en fichait d'ailleurs totalement. Seulement, on a vu les conséquences pour le pays. Le mal est fait maintenant.

Un certain nombre d'éléments subsistent, comme l'imposition des revenus des polices d'assurance. Les détenteurs de polices se retrouvent obligés de payer tous les trois ans des impôts sur des revenus qu'ils ne toucheront jamais. Ce sont les bénéficiaires des polices qui vont en profiter. De quel droit l'État peut-il prétendre avoir le droit d'imposer ces revenus? Il affirme être en droit d'imposer toutes les formes de revenus. Il fixe aux gens un montant donné pour leurs dépenses courantes, pour les dons de charité, pour les gains en capitaux, pour les allocations familiales ou les allocations de déplacement. Et il a ensuite le culot de prétendre que cela constitue des dépenses fiscales et qu'en conséquence, il a le droit d'imposer tous les revenus.